Comité 1^{er} septembre 2020

Présents: Michèle Schortanner, Yves Holl, Gérard Balbierer, Maurice Boutillier, Bernard Pidancier,

Muriel Pidancier, Richard Herrmann, Michel Diss, Jean-Marc Morzuch, Bernard Rollin

Excusés : Yvonne Brevers, Dany Boutillier, Raymond Brenklé, Bernard Maier, Maurice Schaeffer

1. Stratégie Régionale de la biodiversité

Michèle nous fait un retour de cette instance.

La loi pour la Reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages du 8 août 2016 retranscrite dans le code de l'environnement demande aux régions de définir **une stratégie de la biodiversité** tenant compte des orientations de la stratégie nationale pour la biodiversité et d'en respecter les conditions de concertation. L'objectif est d'agir pour la préservation des espèces, des milieux, de sensibiliser, etc. 6 axes ont été définis pour la période 2020-2027 :

protéger l'existant

reconquérir des milieux dégradés

mieux connaître pour agir

limiter les pressions

mobiliser tous les acteurs

améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité

Alsace Nature a pris part à toutes les réunions de travail.

Le document joint en annexe détaille les travaux du Conseil Régional de la Biodiversité et le positionnement d'Alsace Nature.

2. Chantier Lottel

Ce sera donc le 12 septembre comme annoncé précédemment.

Quelques règles sanitaires seront mises en œuvre : chaque participant devra venir avec ses gants de jardinier. Il n'y aura pas de déjeuner collectif. Il faut s'inscrire par demi-journée. Si on souhaite rester toute la journée, il faut venir avec son pique-nique. De même, chacun vient avec sa gourde.

Certainement, nous serons moins productifs. Nous devrons aussi probablement organiser plusieurs petits chantiers nature pour achever les travaux prévus.

3. Programme d'activités à venir (rappel)

12 septembre Chantier Lottel

15 septembre Formation champignons animée par Michèle Trémolière

20 octobre Soirée pubique : « Vie d'oiseaux, la symphonie des saisons », Sylvie Henry

Henry. Film suivi d'une conférence sur la biodiversité.

11 novembre Chantier nature

17 novembre Soirée publique : « Bois énergie, biogaz. Fausse bonne idée ? », Jean-Marc Morzuch

15 décembre Formation oiseaux animée par Yves Holl

Nous souhaitons faire un effort de communication pour les soirées publiques (tracts, internet...). C'est aussi une manière de faire connaître l'ANR.

4. Communication

Le site internet est en construction (voici le lien pour y jeter un œil :

http://www.natureriedgeispolsheim.fr/index.html)

Kakemonos

Ils restent à produire. La commission communication s'y emploie.

5. Divers

Nous sommes toujours à la recherche des revues « La Hulotte ».

19 septembre : nettoyage du patrimoine organisé par la commune. Il faut s'inscrire avant le 12 septembre.

Prochaine réunion du comité : mardi 6 octobre à la maison des associations (sauf avis contraire).

La stratégie régionale pour la biodiversité du Grand Est

Les acteurs institutionnels

La Région

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) désigne les **Régions** comme collectivités chefs de file en matière de biodiversité.

L'Etat et ses services

La région travaille en relation avec l'**Etat** (et ses services) : **Préfet, DREAL**, les **agences de l'eau** et **l'office national de la biodiversité** (dont une antenne a été créée dans la région Grand Est, à défaut d'une structure régionale).

Instances d'avis:

Plusieurs instances apportent leurs avis : (le CESER), Le Conseil Régional de la Biodiversité, le CSRPN

Parmi ces instances, le **Conseil Régional pour la Biodiversité** compte 5 collèges et 134 membres parmi lesquels figurent les associations de protection de la nature (26 représentants contre par exemple 32 organismes socioprofessionnels, etc.) dont Alsace nature, à laquelle est fédérée Nature Ried, mais aussi France Nature Environnement, le CSA, etc.

Le **Conseil scientifique régional du patrimoine naturel** contribue à la définition et à la priorisation des objectifs scientifiques et apporte son expertise pour la définition de méthodologie cadre.

La stratégie régionale pour la biodiversité

La loi pour la Reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages du 8 août 2016 retranscrite dans le code de l'environnement demande aux Régions de définir **une stratégie de la biodiversité** tenant compte des orientations de la stratégie nationale pour la biodiversité et d'en respecter les conditions de concertation.

Ensemble, les différentes structures (Région, Etat) constituent un **collectif régional** qui assure le suivi des objectifs et des moyens (humains, financiers, etc.) et planifie les projets et les calendriers. Il s'est fait assister par un bureau d'études.

Une stratégie régionale de la biodiversité dont l'objectif est d'agir pour la préservation des espèces, des milieux, de sensibiliser, etc. Cette stratégie est construite selon une vision partagée par l'ensemble des acteurs du territoire et constitue un cadre commun d'intervention pour la période 2020-2027 pour agir

Une démarche:

- la SRB Grand Est a été construite sur une année environ
- engageant des concertations de différents organismes, dont le CESER, le CRB et des ateliers territoriaux

pour mémoire, les étapes

- 1. 12 mars 2019 lancement de la démarche avec le CRB : la méthode
- 2. 6 juin 2019 : atelier régional de partage du diagnostic et de coproduction des objectifs stratégiques Metz ;
- 3. octobre 2019 : 6 ateliers territoriaux en consacrés aux enjeux et aux actions concrètes pour l'établissement de la feuille de route : en tout 271 participants
- 4. 31 janvier à Metz : un atelier d'échange sur les propositions d'ambitions et d'objectifs stratégiques et sur les principales actions ; 73 participants
- 5. printemps 2020 : consultation des membres du CRB sur une version avancée et émission de l'avis du CRB ; initialement prévu en avril 2020, reporté en juin (du fait de la pandémie) sous forme d'expression des avis individuels des membres du Comité régional
- 6. 9 juillet : adoption du SRB par le Conseil régional en plénière ; SRB cosignée par le Président du Conseil régional et le Préfet et à venir
- 7. engagement des différents partenaires à abonder les projets selon les axes concernés et suivi réalisé par le Comité régional de la biodiversité

Le support de la SRB :

Trois documents distincts.

un diagnostic : un document de 130 pages (dont les annexes) faisant l'état des lieux et décrivant :

- les enjeux (-13% des oiseaux dépendants des milieux agricoles en 15 ans -82 % de la biomasse des insectes en 27 ans, 1300 espèces inscrites en listes rouges) ; insistance sur les nombreux services rendus par la biodiversité dans de nombreux secteurs.
- les pressions et menaces
- les outils existants ...

un document d'orientations stratégiques : 2020-2027

[6 axes stratégiques, 36 défis et 195 actions]

- 1. **protéger l'existant** : 7 défis 45 actions structurantes
 - augmenter les surfaces des espaces naturels protégés avec une gestion adaptée étendre les
 - protéger les espèces menacées
- 2. **reconquérir des milieux dégradés** : 8 défis 57 actions structurantes
 - démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue
 - supprimer les obstacles à la migration des espèces... (décliner un plan d'action pur une politique apaisée de restauration des continuités écologiques pour restaurer la continuité sur les ouvrages...

- 3. **mieux connaitre pour agir** : 4 défis 15 actions structurantes
 - faciliter l'accès à la connaissance pour tous (doter tous les lycées, Cfa, formations professionnelles de fonds documentaires d'information sur la biodiversité...
 - améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance...
- 4. **limiter les pressions** : 6 défis 32 actions structurantes
 - lier le soutien économique de projets à des conditions environnementales,
 - améliorer l'application de la séquence éviter-réduire-compenser...
- 5. **mobiliser tous les acteurs** : 7 défis 28 actions structurantes
 - développer une communication opérationnelle
 - sensibiliser les jeunes et le grand public...
- 6. améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité : 4 défis 18 actions structurantes
 - intégrer la reconquête de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles, économiques et sociales régionales et locales
 - clarifier la gouvernance de la biodiversité...

Une feuille de route 2020-2023

qui reprend les axes et les actions structurantes en les précisant et en précisant le coordonnateur de l'action, les porteurs de projets ou partenaires potentiels et les indicateurs de suivi.

La feuille de route est cosignée par le Président du Conseil régional et le Préfet. Elle engagera les différents partenaires à abonder les projets selon les axes concernés et son suivi sera réalisé par le Comité régional de la biodiversité.

Dans l'information donnée aux élus régionaux, figurent (informations qui n'avaient pas été communiquées aux membres du CRB) des données sur l'engagement financier de la Région et de l'Etat.

Expression des avis :

L'avis de chaque membre du comité devait être posté sur un site dédié avant le 30 juin 2020. Il devait être formulé en : oui/non et pouvait être le cas échéant accompagné de remarques. Ces modalités particulières n'ont pas permis d'échanges entre les membres du comité.

Avis d'Alsace Nature sur le projet :

Alsace nature (AN) a pris part à toutes les réunions de travail.

Après un examen approfondi des différents documents, AN (avis validé par son président) a émis un avis défavorable au projet présenté compte tenu de la très faible probabilité d'atteindre des objectifs d'amélioration significative de la biodiversité (cf. principales observations ci-dessous).

Cependant AN a indiqué dans le détail les voies de progrès souhaitables pour rendre ce projet plus cohérent et efficient (sur le fond et la forme, y compris dans le

détail opérationnel du projet : avis de 18 pages) ainsi que la poursuite de son implication dans le projet pour l'améliorer.

L'expression de l'avis d'AN a été facilité parce que l'association avait travaillé sur sa propre vision sur la biodiversité lors de deux séminaires tenus en 2019 dont les conclusions ont été adoptées par son CA (soumission des conclusions à l'AG du 19 septembre).

Les principales remarques de fonds :

- Un diagnostic approfondi, des intentions affichées louables, mais dont l'efficacité opérationnelle réelle est peu convaincante¹.
 - Présence d'indicateurs (mais ceux-ci à améliorer).

Le ratio entre ces deux paramètres (érosion de la biodiversité et la poursuite de l'artificialisation, dans le même temps, et sur le même territoire) montre l'effet substantiel (19% d'artificialisation) sur les milieux naturels d'une augmentation relativement limitée de la population (1,1%).

Cette situation a selon vous pour effet "un déclin des services rendus par la nature .../... et des conséquences sur la santé humaine" et incite à agir.

1/ Inadéquation entre le projet et les enjeux : nécessité d'un changement d'échelle et de vision claire et précise des orientations visées :

- 1. **L'effondrement** (et non la perte, ou de la forte érosion) de la biodiversité est une réalité dont tous les effets ne sont pas encore observés et ceci malgré la mise en œuvre de politiques publiques depuis 50 ans (parmi lesquels les stratégies nationales et programmes nationaux...) parce que les facteurs qui ont conduit à ce résultat sont toujours à l'œuvre
- 2. **Absence de clarification synthétique et concrète** des orientations visées (diminution des effets, arrêt ou amélioration de la biodiversité ?) et de la priorisation des actions envisagées (au regard de leur efficacité).

2/ La biodiversité est plus qu'un enjeu économique de santé ou d'aménitésLa <u>vision utilitariste de la nature n'est pas adaptée</u> et est à l'origine de la crise écologique majeure que nous traversons. Une <u>approche éthique du respect de la vie</u> telle que développée par Albert Schweizer <u>devrait être un des fondements de la pensée politique et non une sous-catégorie.</u>

La prise en compte de la biodiversité ne peut être considérée au même titre que les autres enjeux comme le prévoit la feuille de route (p. 37) : prendre en compte la biodiversité dans les politiques publiques "sans altérer l'objectif premier de ces politiques" (feuille de route p. 37). Il existe un problème d'incompatibilité entre l'agriculture intensive, l'extractivisme et le maintien d'écosystème fonctionnel. Un enjeu transversal de la biodiversité au même titre que la sécurité, la solidarité, etc. au-dessus des autres politiques sectorielles.

 $^{^1}$ quelle probabilité a l'inscription dans les plans et schéma de l'objectif de réduction de 50 % de recours à l'ensemble des produits phytosanitaires d'ici 2025 d'être atteint dans le contexte actuel ??

3/ **L'intitulé des axes trop hésitant**. En particulier l'axe F qui dépend directement des acteurs institutionnels, est minoré : Il ne s'agit pas d"*améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques*", mais bien de "la garantir".

Le déploiement de l'axe "mobiliser l'ensemble des acteurs" au regard de celui de l'axe F est assez représentatif d'un transfert de responsabilités vers le public.

Le portage politique doit être beaucoup plus marqué et les moyens de l'Etat et de la Région tels que le contrat de plan Etat Région CPER ou encore les fonds européens ne sont pas évoqués.

- 4/ **l'éparpillement dans un très grand nombre de mesures** alors que les actions opérationnelles immédiatement et d'efficacité reconnue sont très diluées.
- 5/ la difficulté de suivi des effets favorables de la mise en œuvre des mesures, la plupart des indicateurs étant des indicateurs d'action ; l'absence d'outils efficaces et partagés tels qu'une cartographie des habitats.

6/ un fonctionnement en bureau pour une **gouvernance globale à renforcer** au-delà des représentants de l'Etat et de la Région en présence de membres des différentes composantes du comité régional.

Pour ce qui concerne la forme :

- 1. effort collectif sur une thématique de grande complexité
- 2. Là il fallait répondre par oui ou par non... sans permettre d'interrelations entre les membres. D'autres commissions régionales ont adopté le système de visioconférence (business Act). La consultation de la CRB n'était pas convaincante
- 3. Peu de grands élus présents pendant les différentes phases de l'exercice et notamment lors des comités
- 4. la biodiversité est l'affaire de tous et un enjeu majeur : "la participation active" dont se félicite les auteurs est toute relative : ont suivi les 2 réunions du comité en atelier, respectivement 56 et 72 membres du comité sur un total de 132 et les 6 ateliers territoriaux, largement ouverts, n'ont réuni au total que 271 acteurs du territoires pour une population de 5.518 millions d'habitants dans la Région Grand Est, ce n'est pas beaucoup...
- 5. les instances infrarégionales dédiées (commissions départementales des sites et paysages, par exemple) n'ont pas été consultées
- 6. l'avis du CSRPN s'il a été demandé n'a pas été fourni aux membres du comité en particulier sur la pertinence de la méthode, l'adaptation des mesures aux enjeux, le choix d'indicateurs significatifs

Et maintenant?

Pour le moment aucun site du collectif régional (ni celui de la Région, de la DREAL ou de l'OFB) ne met en ligne d'information sur la stratégie régionale de la biodiversité. Cependant, il semblerait que cela soit prévu.

pour Alsace nature : vérifier les effets de son avis sur le projet définitif ou les raisons de non prise en compte. Faire évoluer pour plus d'efficacité et poursuivre sa participation au Comité régional ; suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

pour les associations fédérées :

- 1. monter des projets à l'échelle communale ou en partenariat à des échelles supra-communale dont certains pourraient bénéficier de financement ou de valorisation au titre de la SRB; <u>par exemple</u> chantiers participatifs, charte, commune nature, interventions dans les écoles; projets éco-citoyens, etc.
- 2. visiter, lorsqu'elle sera opérationnelle, la plateforme citoyenne qu'il est prévu de mettre en place destinée "à encourager l'engagement des habitants, associations et acteurs socio-économiques" et, si elle est bien conçue, en faire la promotion
- 3. faire remonter auprès d'Alsace Nature d'éventuelles observations sur des actions néfastes à la biodiversité dans la commune ou ses environs

ANNEXES

Office Français de la Biodiversité

La loi du 8 août 2016 prévoit l'Agence française pour la biodiversité et laisse aux régions la décision de mettre en place ou non une agence régionale (art. L13-8 du code de l'environnement).

Créé au 1er janvier 2020 par la <u>loi n°2019-773 du 24 juillet 2019</u>, l'Office français de la biodiversité est sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Pierre Dubreuil en est le <u>directeur général</u>.

L'OFB regroupe les agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Unir ces deux établissements dans la lutte pour la protection de la nature, permet de **rassembler des expertises**, sur les milieux aquatiques, terrestres et marins et faire front commun contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité en France. Regrouper ces deux entités, dont les agents sont implantés sur l'ensemble de l'hexagone et les Outre-mer, c'est aussi assurer un ancrage solide dans les territoires pour agir à l'échelle locale. Compte : 2 800 agents

Ce nouvel établissement public est responsable de 5 missions complémentaires :

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages
- <u>la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage</u>
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques
- <u>la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels</u>
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société

Comité Régional de la Biodiversité

La loi transforme le Comité régional trame verte et bleue qui participait à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique en **comité régional de la biodiversité**.

Ce comité est placé auprès du Président du Conseil régional et du Préfet de Région. Sa présidence est assurée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Régional.

Il est associé à l'élaboration et au suivi de la Stratégie régionale de la biodiversité ; il donne son avis sur les orientations stratégiques prises par les délégations territoriales de l'Agence française pour la biodiversité. Il est associé à la préparation du SRADDET pour la définition des enjeux.

Représentation équilibrée de femmes et d'hommes

Dans le Grand Est le comité régional de la biodiversité a été installé le 12 mars 2019 et nommé à peu près le même jour : le nombre de membres donné en gras pour le Grand Est IL est constitué de 5 collèges :

- 1. représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 39
- 2. représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 22
- **3.** représentants d'organismes socioprofessionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature de gestionnaires et d'experts de la région **32**
- **4.** représentants d'associations d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité (visés à l'art. L 141-3 et de gestionnaires d'espaces naturels **26**
- **5.** collège de scientifiques ou de représentants d'organismes de recherche, d'études ou d'appui aux politiques publiques et de personnalités qualifiées. **8**

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

La loi du 8 août 2016 précise le rôle du CSRPN dont la composition est fixée par le Préfet de Région après avis du Conseil régional. Ses compétences sont précisées dans l'article R411 du Code de l'environnement

Alsace Nature

Notre fédération se préoccupe de protection de la nature et d'environnement depuis sa création en 1965 essentiellement sur les deux départements alsaciens. Très rapidement, dès 1968, elle a pris part à la création de ce qui est devenu aujourd'hui la fédération nationale de protection de la nature, FNE (France Nature Environnement).

Alsace Nature a un statut d'association de droit local, à but non lucratif. Elle est agréée par l'Etat depuis 1978 et reconnue (de mission) d'utilité publique depuis 1994.

Alsace Nature regroupe des membres individuels (environ 2000) et fédère près d'une centaine d'associations, représentant ainsi environ 35 à 40 000 personnes en Alsace.

Dans ce contexte, <u>la vision d'Alsace nature et ses objectifs</u> se déclinent selon les 3 principes suivants :

1. Un rapport à la nature plus éthique

- la nature considérée pour elle-même et pas seulement pour son utilité humaine
- des modes de vie compatibles avec une utilisation éthique des ressources naturelles (sobriété, justice sociale, bien-être animal...)
- le développement de la connaissance de la nature à tous les âges et dans toutes les fonctions professionnelles
- pas de mésexploitation de socio-écosystèmes lointains au prétexte de préserver notre cadre de vie à nous

2. Reconstituer de grands écosystèmes fonctionnels dans chaque territoire

- entre 20 et 30 % des territoires doivent (re)devenir des milieux où domine la fonctionnalité ou la libre évolution des écosystèmes. Exemple de la réintroduction de grands herbivores dans des systèmes forestiers et/ou prairiaux. Cela n'exclut pas partout toute forme d'utilisation (à des fins pédagogiques ou de ressources).
- dans les espaces où l'exploitation domine, la règle est l'extensification des pratiques (agro écologie, sylviculture naturaliste...)

3. Une nature proche des citoyens dans une économie maîtrisée

- des formations à une connaissance sensible de la nature pour sortir d'une approche purement utilitariste
- des incitations à l'implication citoyenne dans la protection de la nature (associations)
- chaque citoyen, notamment citadin, doit pouvoir disposer dans son environnement proche d'espaces naturels de qualité, accessibles à pied
- une solidarité entre les communes pour valoriser celles qui protègent la nature
- une économie en transition vers plus de simplicité, moins de consommation, moins d'aménagement.